

**CONVENTION
DE MINAMATA
SUR LE MERCURE**

Distr. générale
16 novembre 2021

Français
Original : anglais

**Conférence des Parties à la Convention
de Minamata sur le mercure
Quatrième réunion**

En ligne, 1^{er}–5 novembre 2021 et Bali (Indonésie),
21–25 mars 2022

**Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention
de Minamata sur le mercure à sa quatrième réunion****Décision MC-4/2 : Programme de travail et budget pour 2022**

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision MC-3/12 sur le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2020–2021,

Se félicitant de la contribution annuelle de la Suisse, pays hôte du secrétariat, d'un montant d'un million de francs suisses, qui est répartie à raison de 60 % au profit du Fonds général d'affectation spéciale et de 40 % au profit du Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées, et qui doit servir en priorité à faciliter la participation de représentants de pays en développement et en transition à ses réunions,

Prenant note des contributions au Fonds général d'affectation spéciale versées par les Parties,

Notant que le montant total de la réserve de trésorerie de la Convention inclus dans le Fonds général d'affectation spéciale a été constitué en 2018,

Constatant avec satisfaction les contributions et annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées faites par l'Autriche, la Finlande, la France, le Japon, la Norvège, la Suède, la Suisse et l'Union européenne au cours de l'exercice biennal 2020–2021,

Rappelant qu'elle a prié la Secrétaire exécutive d'établir un budget pour l'exercice biennal 2022–2023, qu'elle examinerait à sa quatrième réunion, en expliquant les principes fondamentaux, les hypothèses et la stratégie de programmation sur lesquels repose ce budget et en présentant les dépenses pour cet exercice biennal par programme et par activité inscrite au budget, chaque activité étant accompagnée d'une fiche descriptive,

Rappelant également qu'elle a prié la Secrétaire exécutive, dans le cadre de l'établissement du budget et du programme de travail pour l'exercice biennal 2022–2023, de présenter deux scénarios dont :

a) L'un présenterait le budget opérationnel maintenu à son niveau de 2020–2021 en valeur nominale ;

b) L'autre ferait apparaître les changements qu'il faudrait apporter au scénario susvisé pour répondre aux besoins prévus et pour couvrir les coûts ou réaliser les économies connexes, qui ne devrait pas accuser une augmentation de plus de 5 % par rapport au montant de l'exercice biennal 2020–2021 en valeur nominale ;

I**Fonds général d'affectation spéciale de la Convention de Minamata sur le mercure**

1. *Prend note* des projets de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2022–2023¹, ainsi que des informations relatives aux questions financières, y compris du rapport sur les dépenses², des fiches descriptives des activités inscrites au budget³ et des informations fournies par le secrétariat sur l'exécution du programme de travail de l'exercice biennal 2020–2021⁴ et sur la coopération et la coordination internationales⁵ ;
2. *Approuve*, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, le budget du Fonds général d'affectation spéciale pour 2022, d'un montant de 3 397 684 dollars des États-Unis, faisant partie intégrante du budget pour l'exercice biennal 2022–2023 ;
3. *Décide* d'examiner et d'approuver le montant du budget du Fonds général d'affectation spéciale pour 2023 lors du segment en présentiel de sa quatrième réunion, qui complétera l'examen du budget intégral de la Convention pour l'exercice biennal 2022–2023 ;
4. *Autorise* la Secrétaire exécutive à prélever un montant maximal de 500 962 dollars des États-Unis sur le solde excédentaire du Fonds général d'affectation spéciale disponible pour couvrir une partie du coût supplémentaire de la quatrième réunion de la Conférence des Parties afin de respecter l'engagement pris de reconduire le poste d'administrateur de programme (P-3) de l'exercice biennal 2020–2021 et d'établir la version définitive du rapport sur les échanges commerciaux prévu au budget de l'exercice biennal 2020–2021 ;
5. *Adopte* le barème indicatif des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'année 2022 figurant dans le tableau 2 de la présente décision et autorise la Secrétaire exécutive, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, à ajuster ce barème afin d'y inclure toutes les Parties à l'égard desquelles la Convention entrera en vigueur avant le 1^{er} janvier 2022 ;
6. *Rappelle* que les contributions au Fonds général d'affectation spéciale sont dues au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle elles ont été inscrites au budget et au plus tard le 31 décembre de la même année et prie les Parties de régler le montant de leurs contributions dès que possible afin de permettre au secrétariat de mener à bien ses travaux ;

II**Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées de la Convention de Minamata sur le mercure**

7. *Prend note* du rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités et les dépenses des exercices biennaux 2018–2019 et 2020–2021 financées par le Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées, telles qu'elles figurent dans les informations relatives aux questions financières⁶ ainsi que dans les informations fournies par le secrétariat sur l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2020–2021⁷ et sur la coopération et la coordination internationales⁸ ;

¹ UNEP/MC/COP.4/24.

² UNEP/MC/COP.4/INF/21.

³ UNEP/MC/COP.4/INF/22.

⁴ UNEP/MC/COP.4/19.

⁵ UNEP/MC/COP.4/23.

⁶ UNEP/MC/COP.4/INF/21.

⁷ UNEP/MC/COP.4/19.

⁸ UNEP/MC/COP.4/23.

8. *Prend également note* des projets de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2022–2023⁹, ainsi que des informations supplémentaires relatives aux questions financières¹⁰ et des fiches descriptives des activités inscrites au budget¹¹ ;

9. *Prend note en outre* des prévisions de dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2022, d'un montant de 1 921 000 dollars des États-Unis ;

10. *Note* que l'exécution des activités prévues est subordonnée au versement de ressources au Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées ;

11. *Prie* les Parties et invite les non-Parties à la Convention et les autres intéressés en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées ;

12. *Invite* les Parties et les non-Parties à la Convention et les autres intéressés en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées afin de faciliter la participation de représentants des pays en développement et en transition à ses réunions et à celles de ses organes subsidiaires.

⁹ UNEP/MC/COP.4/24.

¹⁰ UNEP/MC/COP.3/INF/21.

¹¹ UNEP/MC/COP.3/INF/22.

Tableau 1
Programme de travail et budget pour 2022
(en dollars des États-Unis)

Numéro d'activité	Activité	2022	
		Fonds d'affectation spéciale général	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées
A.	Conférences et réunions		
1	Quatrième réunion de la Conférence des Parties		
	1.1 Quatrième réunion	–	–
	1.2 Réunions préparatoires régionales	–	–
	1.3 Groupes d'experts intersessions dotés d'un mandat à durée déterminée prescrit par la Conférence des Parties	–	–
	Total partiel	–	–
2	Bureau de la Conférence des Parties		
	2.1 Réunion du Bureau	–	–
	Total partiel	–	–
3	Comité de mise en œuvre et du respect des obligations		
	3.1 Réunion du Comité	–	–
	Total partiel	–	–
	Total (A)	–	–
B.	Renforcement des capacités et assistance technique		
4	Programme de renforcement des capacités et d'assistance technique de la Convention de Minamata		
	4.1 Outils, méthodes et modalités d'exécution		175 000
	4.2 Activités spécifiques de développement des capacités		275 000
	4.3 Activités de renforcement des capacités sur demande		70 000
	4.4 Activités transversales		265 000
	Total partiel		785 000
	Total (B)		785 000
C.	Activités scientifiques et techniques		
5	Appui scientifique aux États parties à la Convention de Minamata		
	5.1 Amélioration des méthodes d'inventaire du mercure		50 000
	5.2 Échange d'informations sur la modélisation et la surveillance		50 000
	5.3 Évaluation des impacts du mercure sur la santé, l'environnement et dans les domaines social et économique		50 000
	5.4 Échange d'informations sur les technologies de réduction des émissions et des rejets de mercure		50 000
	5.5 Activités scientifiques et techniques transversales		500 000
	Total partiel	–	700 000
6	Évaluation de l'efficacité		
	6.1 Comité d'évaluation de l'efficacité	45 000	
	6.2 Élaboration d'un rapport sur le commerce, l'offre et la demande		50 000
	6.3 Compilation et évaluation des communications des Parties		
	6.4 Autres travaux et rapports préparatoires à l'appui de l'évaluation de l'efficacité	220 000	
	Total partiel	265 000	50 000
7	Rapports nationaux présentés au titre de la Convention de Minamata		

Numéro d'activité	Activité	2022	
		Fonds d'affectation spéciale général	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées
	7.1 Traitement et analyse des rapports nationaux	10 000	
	7.2 Gestion continue des informations contenues dans les rapports nationaux	20 000	
	7.3 Renforcement des capacités des Parties en matière d'établissement des rapports nationaux	25 000	
	Total partiel	55 000	–
	Total (C)	320 000	750 000
D.	Gestion des connaissances et de l'information et communication		
8	Publications		
	8.1 Publications	25 000	
	Total partiel	25 000	–
9	Communication, information et sensibilisation du public		
	9.1 Communication, vulgarisation et sensibilisation du public	34 000	
	Total partiel	34 000	–
10	Stratégie numérique		
	10.1 Stratégie numérique	45 000	95 000
	Total partiel	45 000	95 000
	Total (D)	104 000	95 000
E.	Gestion générale		
11	Direction exécutive et administration		
	11.1 Gestion générale	2 165 500	
	11.2 Voyages des fonctionnaires	61 500	
	Total partiel	2 227 000	
12	Coopération et coordination au niveau international		
	12.1. Coopération concernant les objectifs plus vastes liés au développement durable et à l'environnement	–	–
	12.2. Coopération au sein du groupe des produits chimiques et des déchets	–	–
	12.3. Autres types de coopération et coordination	–	–
	Total partiel	–	–
13	Ressources financières et mécanisme de financement		
	13.1. Ressources financières	20 000	
	13.2 Mécanisme de financement - Fonds pour l'environnement mondial	27 000	
	13.3 Mécanisme de financement - Programme international spécifique	–	
	Total partiel	47 000	–
	Total (E)	2 274 000	–
F.	Activités juridiques et de politique générale		
14	Activités juridiques et de politique générale		
	14.1 Programme de travail du Comité de mise en œuvre et du respect des obligations		
	14.2 Activités juridiques		
	14.3 Législation nationale, commerce et application		
	14.4 Genre		70 000
	Total partiel		70 000
	Total (F)		70 000

Numéro d'activité	Activité	2022	
		Fonds d'affectation spéciale général	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées
G.	Entretien des locaux de bureau et services connexes		
15	Entretien des locaux de bureau et services connexes		
	15.1 Entretien des locaux de bureau et services connexes	155 000	
	Total partiel	155 000	
16	Services informatiques		
	16.1 Services informatiques	55 500	
	Total partiel	55 500	
	Total (G)	210 500	
	Ressources nécessaires pour toutes les activités		
	Total des coûts directs (dépenses d'appui aux programmes non comprises) (A à G)	2 908 500	1 700 000
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	378 105	221 000
	Total général (dépenses d'appui aux programmes comprises)	3 286 605	1 921 000
	Coûts supplémentaires exceptionnels de la quatrième réunion de la Conférence des Parties (dépenses d'appui aux programmes comprises)	111 079	
	Total général (coûts exceptionnels de la quatrième réunion de la Conférence des Parties compris)	3 397 684	
	Prélèvement sur la réserve de trésorerie (132 500 dollars plus les dépenses d'appui au programme)	(149 725)	
	Économies réalisées en 2020-2021 sur le rapport sur le commerce (60 000 dollars plus les dépenses d'appui au programme)	(67 800)	
	Total général devant être couvert par les contributions des Parties et par 60 % de la contribution du pays hôte	3 180 159	

Notes :

Les activités prévues dans le budget provisoire pour 2022 seront examinées à la reprise de la quatrième réunion de la Conférence des Parties afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux décisions prises à la reprise de la quatrième réunion.

La présente décision ne doit pas être considérée comme créant un précédent, mais comme une solution pragmatique permettant de faire avancer les travaux du secrétariat dans la situation très particulière que nous traversons.

Tableau 2

Aperçu du barème indicatif des quotes-parts et des contributions au fonds général d'affectation spéciale pour 2022

(en dollars des États-Unis)

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 (%)	Barème de Minamata (maximum 22 % ; minimum 0,010 %)	Total des contributions au fonds général d'affectation spéciale pour 2022 (en dollars des États-Unis)	
États d'Afrique (37)				
Afrique du Sud	0,272	0,3058		7 852
Bénin	0,003	0,0100		257
Botswana	0,014	0,0157		404
Burkina Faso	0,003	0,0100		257
Burundi	0,001	0,0100		257
Cameroun	0,013	0,0146		375
Comores	0,001	0,0100		257

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 (%)</i>	<i>Barème de Minamata (maximum 22 % ; minimum 0,010 %)</i>	<i>Total des contributions au fonds général d'affectation spéciale pour 2022 (en dollars des États-Unis)</i>
Congo	0,006	0,0100	257
Côte d'Ivoire	0,013	0,0146	375
Djibouti	0,001	0,0100	257
Eswatini	0,002	0,0100	257
Gabon	0,015	0,0169	433
Gambie	0,001	0,0100	257
Ghana	0,015	0,0169	433
Guinée	0,003	0,0100	257
Guinée-Bissau	0,001	0,0100	257
Guinée équatoriale	0,016	0,0180	462
Lesotho	0,001	0,0100	257
Madagascar	0,004	0,0100	257
Mali	0,004	0,0100	257
Maurice	0,011	0,0124	318
Mauritanie	0,002	0,0100	257
Namibie	0,009	0,0100	257
Niger	0,002	0,0100	257
Nigéria	0,25	0,2811	7 217
Ouganda	0,008	0,0100	257
République centrafricaine	0,001	0,0100	257
République-Unie de Tanzanie	0,01	0,0112	289
Rwanda	0,003	0,0100	257
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,0100	257
Sénégal	0,007	0,0100	257
Seychelles	0,002	0,0100	257
Sierra Leone	0,001	0,0100	257
Tchad	0,004	0,0100	257
Togo	0,002	0,0100	257
Zambie	0,009	0,0100	257
Zimbabwe	0,005	0,0100	257
États d'Asie et du Pacifique (35)			
Afghanistan	0,007	0,0100	257
Arabie Saoudite	1,172	1,3178	33 832
Bahreïn	0,05	0,0562	1 443
Cambodge	0,006	0,0100	257
Chine	12,005	13,4983	346 547
Chypre	0,036	0,0405	1 039
Émirats arabes unis	0,616	0,6926	17 782
État de Palestine	0,008	0,0100	257
Îles Marshall	0,001	0,0100	257
Inde	0,834	0,9377	24 075
Indonésie	0,543	0,6105	15 675
Iran (République islamique d')	0,398	0,4475	11 489
Iraq	0,129	0,1450	3 724
Japon	8,564	9,6293	247 216
Jordanie	0,021	0,0236	606

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 (%)</i>	<i>Barème de Minamata (maximum 22 % ; minimum 0,010 %)</i>	<i>Total des contributions au fonds général d'affectation spéciale pour 2022 (en dollars des États-Unis)</i>
Kiribati	0,001	0,0100	257
Koweït	0,252	0,2833	7 274
Liban	0,047	0,0528	1 357
Mongolie	0,005	0,0100	257
Oman	0,115	0,1293	3 320
Pakistan	0,115	0,1293	3 320
Palaos	0,001	0,0100	257
Philippines	0,205	0,2305	5 918
Qatar	0,282	0,3171	8 140
République arabe syrienne	0,011	0,0124	318
République de Corée	2,267	2,5490	65 441
République démocratique populaire lao	0,005	0,0100	257
Samoa	0,001	0,0100	257
Singapour	0,485	0,5453	14 000
Sri Lanka	0,044	0,0495	1 270
Thaïlande	0,307	0,3452	8 862
Tonga	0,001	0,0100	257
Tuvalu	0,001	0,0100	257
Vanuatu	0,001	0,0100	257
Viet Nam	0,077	0,0866	2 223
États d'Europe centrale et orientale (16)			
Albanie	0,008	0,0100	257
Arménie	0,007	0,0100	257
Bulgarie	0,046	0,0517	1 328
Croatie	0,077	0,0866	2 223
Estonie	0,039	0,0439	1 126
Hongrie	0,206	0,2316	5 947
Lettonie	0,047	0,0528	1 357
Lituanie	0,071	0,0798	2 050
Macédoine du Nord	0,007	0,0100	257
Monténégro	0,004	0,0100	257
Pologne	0,802	0,9018	23 151
République de Moldova	0,003	0,0100	257
Roumanie	0,198	0,2226	5 716
Slovaquie	0,153	0,1720	4 417
Slovénie	0,076	0,0855	2 194
Tchéquie	0,311	0,3497	8 978
États d'Amérique latine et des Caraïbes (24)			
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,0100	257
Argentine	0,915	1,0288	26 413
Bahamas	0,018	0,0202	520
Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,0180	462
Brésil	2,948	3,3147	85 100
Chili	0,407	0,4576	11 749
Colombie	0,288	0,3238	8 314
Costa Rica	0,062	0,0697	1 790

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 (%)</i>	<i>Barème de Minamata (maximum 22 % ; minimum 0,010 %)</i>	<i>Total des contributions au fonds général d'affectation spéciale pour 2022 (en dollars des États-Unis)</i>
Cuba	0,08	0,0900	2 309
El Salvador	0,012	0,0135	346
Équateur	0,08	0,0900	2 309
Guyana	0,002	0,0100	257
Honduras	0,009	0,0100	257
Jamaïque	0,008	0,0100	257
Mexique	1,292	1,4527	37 296
Nicaragua	0,005	0,0100	257
Panama	0,045	0,0506	1 299
Paraguay	0,016	0,0180	462
Pérou	0,152	0,1709	4 388
République dominicaine	0,053	0,0596	1 530
Sainte-Lucie	0,001	0,0100	257
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,0100	257
Suriname	0,005	0,0100	257
Uruguay	0,087	0,0978	2 511
États d'Europe occidentale et autres États (23)			
Allemagne	6,09	6,8476	175 800
Autriche	0,677	0,7612	19 543
Belgique	0,821	0,9231	23 700
Canada	2,734	3,0741	78 922
Danemark	0,554	0,6229	15 992
États-Unis d'Amérique	22	22,0000	564 814
Finlande	0,421	0,4734	12 153
France	4,427	4,9777	127 794
Grèce	0,366	0,4115	10 565
Irlande	0,371	0,4171	10 710
Islande	0,028	0,0315	808
Italie	3,307	3,7184	95 463
Liechtenstein	0,009	0,0100	257
Luxembourg	0,067	0,0753	1 934
Malte	0,017	0,0191	491
Monaco	0,011	0,0124	318
Norvège	0,754	0,8478	21 766
Pays-Bas	1,356	1,5247	39 144
Portugal	0,35	0,3935	10 103
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,567	5,1351	131 835
Suède	0,906	1,0187	26 153
Suisse	1,151	1,2942	33 226
Union européenne	2,5	2,5000	64 183
Total des contributions		100,00	2 567 335
Budget total approuvé (contribution du pays hôte comprise*)			3 180 159

* Comprend la contribution estimée du pays hôte (Suisse) au Fonds d'affectation spéciale général, en dollars des États-Unis.

Tableau 3
Besoins indicatifs en personnel pour l'exercice biennal 2022-2023

<i>Catégorie et classe de personnel</i>	2022-2023			<i>Total</i>
	<i>Fonds d'affectation spéciale général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées</i>	<i>Dépenses d'appui au programme du PNUE</i>	
A. Catégorie des administrateurs				
D-1	1	–	–	1
P-5	1	1	–	2
P-4	3	–	1	4
P-3	2	–	–	2
P-2	–	–	–	–
Total partiel (A)	7	1	1	9
B. Catégorie des services généraux				
G	4	–	1	5
Total partiel (B)	4	0	1	5
Total (A + B)	11	1	2	14

Note : Le tableau d'effectifs tient compte du reclassement de deux postes G-4 en G-5. En outre, l'Italie finance un poste d'administrateur(trice) auxiliaire P-2 jusqu'en octobre 2023